

Refus des garanties d'assurances Accident Corporel proposées dans le cadre de l'adhésion à la licence FFBaD :

Contrat GENERALI n°AN987.507

Je soussigné, Monsieur/Madame

né(e) le....., numéro de licence,

atteste avoir été informé par mon club des risques inhérents à la pratique du badminton et de mon intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris le contenu de la notice d'information sur les assurances accident corporel proposées avec ma licence FFBaD.

Je décide néanmoins de ne pas souscrire à l'une des garanties du contrat collectif « accident corporel » proposé avec ma licence FFBaD : garantie de base (0,35€/saison), option complémentaire 1 (15€) ou 2 (27€).

Je renonce donc à toute indemnisation au titre du contrat collectif proposé par la FFBaD en cas d'accident corporel dont je pourrais être victime dans le cadre de la pratique du badminton.

Fait àle

Le soussigné,

Nom & signature précédés de la mention «Lu et approuvé» :

Signature des parents (si mineur) :

Numéro d'affiliation de mon club :

L'original de ce document doit être remis au club, et une copie adressée à AIAC Courtage par courrier postal : 14 rue de Clichy, 75009, PARIS, ou par email : assurance-ffbad@aiac.fr